

MODIFICATION / ANNULATION DU FAIT DU CLIENT AUPRES DU DISTRIBUTEUR

1 Modification/Cession du fait du Client

KARAVEL s'engage à réaliser les modifications nécessaires sollicitées par le Distributeur en cas de :

> Cession du contrat faite valablement par le client au profit d'un tiers au plus tard 7 jours avant le début du séjour (15 jours pour une croisière), selon le barème ci-joint :

Date de modification (en jours ouvrables)	Frais de cession
Plus de 30 jours avant départ	36 € par personne
De 30 à 21 jours du départ	60 € par personne
De 20 à 8 jours du départ	97 € par personne
A 7 jours du départ	153 € par personne

> Corrections avant départ (inclus les corrections liées à l'identité et/ou aux coordonnées du client), selon le barème ci-joint :

Date de correction (en jours ouvrables)	Frais de correction
Plus de 30 jours avant départ	16 € par personne
De 30 à 21 jours du départ	40 € par personne
De 20 à 8 jours du départ	77 € par personne
A 7 jours ou moins du départ	153 € par personne

Seront considérées comme des annulations, les demandes aboutissant à :

- Une modification de la ville de départ
- Une modification de destination
- Une modification d'hôtel
- Une modification de date de départ.

Dans ces hypothèses, le Distributeur sera soumis aux conditions définies dans l'article 2.

En cas de demande de cession ou de modification portant sur des Produits incluant un ou plusieurs vols réguliers, le Voyageur pourra facturer au Distributeur les frais de réémission des billets dûment justifiés par la compagnie aérienne.

2 Annulation du fait du Client

KARAVEL appliquera au Distributeur, à compter de la réception de la demande d'annulation adressé par le Distributeur, les conditions d'annulation suivantes :

- Frais d'annulation (sauf conditions spécifiques) :

Date d'annulation (en jours ouvrables)	Frais d'annulation (sur montant du voyage hors frais non remboursables)
Plus de 35 jours avant départ	25 %
De 35 à 21 jours du départ	35 %
De 20 à 15 jours du départ	65 %
De 14 à 8 jours du départ	85 %
A 7 jours ou moins du départ	100 %

- Frais d'annulation ou de modification spécifiques :

> Voyage incluant un transport par vol régulier entre la ville de départ et le lieu de destination ou avec un pré-acheminement Province - Paris.

> Voyage incluant pour tout ou partie un séjour sur un bateau de croisière

Toute demande d'annulation par le Distributeur d'un séjour vendu dans ce cadre entraînera la perception des frais suivants :

Date d'annulation ou de modification (en jours ouvrables)	Frais d'annulation ou de modification spécifiques (sur montant du voyage hors frais non remboursables)
Plus de 30 jours avant départ	50 %
De 30 à 21 jours du départ	75 %
De 20 à 15 jours du départ	85 %
A 14 jours ou moins du départ	100 %

> Location en exclusivité d'un bateau de croisière :

En cas d'annulation d'un ou des participants à plus de 30 jours du départ, nonobstant les conditions d'annulation relatives au « bateau de croisière » précitées, la location du bateau de croisière en exclusivité peut être maintenue moyennant le règlement de chaque couchette inoccupée par les participants restants. Le prix d'une couchette sera alors calculé comme suit : Prix du voyage par personne – (prix des prestations aériennes + transfert).